



Port de plaisance de Gallician

400 Route des Etangs 30600 GALLICIAN
P. : 06 27 30 21 82 – T./F. : 04 66 73 34 50

Demande d'emplacement en forfait été

7 mois 6 mois 5 mois

1. Période demandée : du (jj/mm/aa) _____ au (jj/mm/aa) _____

2. Demandeur

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone(s) : _____

Courriel : _____

3. Objet - Navire concerné

Devise : _____

Immatriculé à : _____ Sous le numéro : _____

Type du navire : _____

Année de construction : _____

Longueur réelle hors tout du navire (appendices fixes compris tels que : delphinière, bossoirs plage avant ou arrière...) : _____

Largeur : _____ Tirant d'eau maximum : _____

Poids : _____ Type de moteur(s) *: hors bord / in bord

Carburant utilisé* : essence / gas oil / autre : préciser : _____

Présence de gaz à bord* : oui / non Capacité du réservoir de carburant : _____ Litres

Bateau équipé d'une cuve à **: Eaux noires / Eaux grises / Sani station individuelle / aucun équipement de stockage ou traitement d'eaux usées.

*Rayer les mentions inutiles - **Entourer les équipements installés à bord

Fait à : _____ **Le :** _____

Le demandeur (nom et prénom suivi de la signature)

TSVP ->

Communauté de communes de Petite Camargue

145 avenue de la Condamine 30600 Vauvert / T.04 66 51 19 20 / F. 04 66 51 19 30 – www.petitecamargue.fr

Pièces à joindre :

(Article 30 du règlement de police du port – arrêté intercommunal n°2025/12/529 du 12/12/2025)
à défaut la demande sera considérée comme incomplète :

- Photocopie de la carte d'identité du demandeur,
- Documents de navigation du bateau :
 - o Certificat de propriété
 - o Titre de navigation du bateau,
- Attestation d'assurance en cours de validité et en français, mentionnant l'intégralité des risques couverts conformément au règlement de police du port, à savoir :
 - o tous dommages tant corporels que matériels causés aux tiers à l'intérieur du domaine portuaire et dans le chenal d'accès et /ou aux installations du port résultant notamment du stationnement ou des manœuvres du bateau ;
 - o tous dommages tant corporels que matériels causés aux tiers à l'intérieur du domaine portuaire et dans le chenal d'accès et /ou aux installations du port, résultant notamment de l'incendie du navire et de sa réserve de carburant répandue sur le plan d'eau ;
 - o tous dommages et vol pouvant survenir au bateau lui-même, et ce, à concurrence de la valeur réelle du bateau et de ses équipements. Les usagers du port font leur affaire personnelle des suites qu'ils entendent donner pour obtenir réparation du préjudice subi ;
 - o le renflouement et l'enlèvement du bateau sinistré ainsi que, le cas échéant, les frais de stockage et de destruction de celui-ci.
- et des montants garantis pour les frais de :
 - o Renflouement et d'enlèvement en cas de sinistre ainsi que, le cas échéant, des frais de stockage et de destruction de celui-ci avec le montant des garanties
 - o Dommages et vol pouvant survenir au bateau
 - o Dommages tant corporels que matériels causés aux tiers, ...
- Justificatif de carénage du bateau datant de moins de 5 ans
- Justificatif d'équipement en cuves de récupération des eaux usées ou d'un système d'assainissement autonome homologué
- Photo du bateau.

Protection des données personnelles :

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par les agents portuaires agissant sous la responsabilité du responsable de traitement, le Président Monsieur André BRUNDU, tous deux domiciliés au siège de la Communauté de Communes de Petite Camargue, 145 avenue de la Condamine 30600 VAUVERT, et ce, afin d'assurer la gestion de l'occupation du plan d'eau portuaire (disponibilités, listes d'attente) et la gestion administrative des dossiers de plaisanciers (gestion des amarrages, assurances, facturation des prestations, taxe de séjour). La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les agents portuaires, les agents de la Communauté de communes de Petite Camargue, les agents de la trésorerie de Vauvert.

Les données personnelles collectées pour permettre la réalisation de la présente convention sont conservées pendant une durée de 10 ans après la fin du contrat d'amarrage et/ou du départ du bateau.

Pour toute information ou exercice des droits informatique et Liberté sur les traitements de données personnelles (rectification, effacement, limitation du traitement), toute personne peut solliciter le délégué à la protection des données (DPO) du Port de Plaisance par courriel : ril@cc-petitecamargue.fr ou par courrier adressé au : Communauté de communes de Petite Camargue, Référent Informatique et Libertés, 145 avenue de la Condamine – 30600 VAUVERT.